



# Macrot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal 19 mai 2014



LES PARTICIPANTS À LA JOURNÉE DE NETTOYAGE DE LA STATION DU 31 MAI 2014  
ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION MUSIC'ALTITUDE ET LA COMMUNE DE MACOT LA  
PLAGNE.

**Présents** : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN et Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND et Gérard MONTILLET, adjoints  
Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales  
MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER-PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, conseillers municipaux.

**Excusé** : M. Joël OUGIER SIMONIN,  
Madame Marion LIZEROUX a été élue secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 22 avril 2014. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire informe les membres présents que le point concernant la convention à passer avec la communauté de communes des versants d'Aime pour la surveillance du plan d'eau doit être retiré car certaines informations n'ont pas été communiquées.

Le conseil municipal approuve la modification apportée à l'ordre du jour.

## Affaires générales

### 1. PRISE EN CHARGE DES INDEMNITÉS POUR LES ACCOMPAGNATEURS DE LA CLASSE DE DÉCOUVERTES DE L'ÉCOLE DE MACOT CHEF LIEU.

Trois accompagnateurs sont nécessaires pour la classe de découverte organisée par les enseignants des classes de CP, CE1, CE2 de l'école de Macot chef lieu au mois de juin à Camaret sur Mer (Bretagne).

Le conseil municipal accepte de prendre en charge le versement d'une indemnité de 219,44 euros brut à chacun de ces accompagnateurs pour la durée du séjour soit 11 jours.  
(Présents : 18, Votants : 18, pour : 18)

### 2. PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA CARTE PASS'PLAGNE

Le conseil municipal accepte de financer une partie du coût des cartes Pass'Plagne pour les jeunes dans le cadre des activités de l'été 2014.

(Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

### 3. CRÉATION ET COMPOSITION D'UNE COMMISSION «COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTS»

Le conseil municipal décide de créer une commission «communication et évènements» et désigne les personnes mentionnées ci-après membres de celle-ci : Marion LIZEROUX et Sylvie BÉRARD.

Evelyne FAGGIANELLI demande si elle peut intégrer la commission culture et patrimoine, présidée par Christiane CHARRIÈRE.

Christiane CHARRIÈRE prend acte de sa demande et inscrit Evelyne FAGGIANELLI comme membre de la commission «culture et patrimoine»

(Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

### 4. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Patrice MEREL rappelle que Joël OUGIER SIMONIN souhaitait laisser sa place à Michel ASTIER PERRET au sein de la commission d'appel d'offres. Il propose ainsi de voter de nouveau cette commission.

Après un vote à bulletin secret, le conseil municipal fixe la commission d'appel d'offres comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Jean Luc BOCH, PRÉSIDENT	
1. Gérard MONTILLET	1. Michel ASTIER PERRET
2. Fabienne ASTIER	2. Corinne MICHELAS
3. Patrice MEREL	3. Laurent ASTIER

(Présents : 18, Votants : 18, pour : 18)

### 5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR DEUX GARAGES SITUÉS À CÔTÉ DE L'ENTRÉE DU PARKING À PLAGNE BELLECÔTE

Suite à la demande de la Société d'aménagement de La Plagne (SAP) de pouvoir utiliser deux garages communaux pour le stockage de matelas, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de ces derniers gracieusement durant la période allant du 1er mai 2014 au 1er décembre 2014.

(Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

### 6. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Comme chaque été, le conseil municipal renouvelle la convention d'occupation du domaine public à passer avec la SDF Biollet Espace Loisirs, représentée par Antoine JOUANNIC, pour la mise à disposition d'un terrain d'environ 3000 m<sup>2</sup> situé à Plagne Centre.

Ce terrain servira à l'implantation d'activités sportives et de loisirs (mini-golf, trampoline,...). Laurent ASTIER précise que ce prestataire souhaite également mettre en place des structures gonflables en plus de ses autres activités pour l'été 2014.

Cette mise à disposition se fera en contrepartie d'une redevance fixée par délibération n°2012-158 du 03 septembre 2012 et pour la période allant du 15 juin au 15 sept 2014. Monsieur le maire précise qu'aucune augmentation de la redevance n'est prévue pour l'été 2014.

Le souhait du conseil municipal est de faciliter la mise en place d'animations dans l'objectif de proposer une offre diversifiée à la clientèle en saison estivale.

(Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

## **7. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS**

Comme chaque été, le conseil municipal renouvelle la convention d'occupation du domaine public à passer avec la société Plagne Aventure, représentée par Carole BROCHE, pour la mise à disposition du fort colorado à Plagne Centre pour son activité équestre.

Cette mise à disposition se fera en contrepartie d'une redevance fixée dans la délibération 2012-158 du 03 septembre 2012 et pour la période allant du 15 juin au 15 sept 2014. (Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

## **8. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS**

De même, le conseil municipal accepte de renouveler la convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'un terrain situé à Plagne Bellecôte à la société Plagne Aventure, représentée par Carole BROCHE pour l'été 2014.

Cette mise à disposition se fera en contrepartie d'une redevance fixée dans la délibération 2012-158 du 03 septembre 2012 et pour la période allant du 15 juin au 15 sept 2014. Seront proposées des activités équestres (balade à poneys et chevaux), ainsi que des jeux pour enfants (structures gonflables).

(Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

## **9. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE QUATRE CONTRATS DE SUBVENTION**

Il est rappelé au conseil municipal le dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières.

A ce titre, le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour quatre dossiers de rénovation achevés :

- appt à Plagne Villages : aide de 5 000 euros (soit 2 500 euros pour la Sap et 2 500 euros pour la commune) pour 27 756,25 euros TTC de travaux.
- appt à Plagne Centre : aide de 5 000 euros (soit 2 500 euros pour la Sap et 2 500 euros pour la commune) pour 60 496,62 euros TTC de travaux.
- appt à Plagne Centre : aide de 3 853 euros (soit 1 926,50 euros pour la Sap et 1 926,50 euros pour la commune) pour 19 264,48 euros TTC de travaux.
- appt à Plagne Centre : aide de 5 000 euros (soit 2 500 euros pour la Sap et 2 500 euros pour la commune) pour 64 784,18 euros TTC de travaux.

(Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

## **Ressources humaines**

### **1. CRÉATION POSTE D'OPÉRATEUR DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES À TEMPS COMPLET POUR LA SAISON ESTIVALE 2014**

Eu égard aux besoins en terme d'animation et d'encadrement sportif liés à la saison estivale, le conseil municipal décide de créer un poste d'opérateur des activités physiques et sportives, à temps complet du 1er juillet au 31 août 2014 affecté à la salle omnisports «Pierre Leroux» de Plagne Centre. (Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

## **Finances**

### **1. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À L'OPAC POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR DES BÂTIMENTS.**

L'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Savoie (OPAC) envisage des travaux pour l'amélioration des performances énergétiques sur deux immeubles de logements locatifs situés à Plagne Centre (La loviatière et Les Plagnettes).

A ce titre, le conseil municipal s'engage à garantir les prêts que l'OPAC sera appelé à contracter dans le cadre de ces travaux à hauteur de 50 % du montant emprunté soit  $779\,500/2 = 389\,750$  euros. (Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

## **Urbanisme**

### **1. ACQUISITION D'UN TERRAIN À MADAME CHARLOTTE PAWLOVIC**

Patrice MEREL rappelle le projet de la fumière des charpes à Sangot et l'engagement pris par la collectivité de mettre à disposition des agriculteurs le foncier nécessaire.

A ce titre, Patrice MEREL propose d'acquérir une parcelle appartenant à madame Charlotte PAWLOVIC.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle section E n° 531 sise aux Charpes d'une surface de 487 m<sup>2</sup> au prix de 2435 euros. (Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

### **2. ACQUISITION DE TERRAINS AUX CONSORTS DOIT**

Dans le cadre du projet de la fumière des charpes, Patrice MEREL propose d'acquérir l'ensemble des terrains appartenant à madame DOIT née Broche Irène.

Patrice MEREL précise que l'acquisition de l'ensemble des terrains de madame DOIT permettra également à la commune de réaliser d'autres échanges de terrain pour voir aboutir ce projet.

Le conseil municipal accepte l'acquisition de l'ensemble des parcelles de madame DOIT d'une surface totale de 7 128 m<sup>2</sup> au prix de 12 830 euros. (Présents : 18, votants : 18, pour : 18)

## Questions diverses

### SÉCURISATION TRAVERSÉE DU CHEF LIEU

Patrice MEREL explique que la décision a été prise d'installer des écluses (chicanes) dans la traversée du village afin de maîtriser la vitesse des véhicules. Au nombre de 3, les chicanes seront positionnées ainsi :

- A l'entrée de Macot, en face de la salle polyvalente
- en face du premier bassin avant la mairie en sens montant

Ces deux premières chicanes doivent permettre de ralentir les véhicules qui rentrent dans le village souvent avec une vitesse excessive.

Le feu tricolore du groupe scolaire est conservé pour sécuriser les entrées et sorties des enfants.

La dernière chicane sera installée avant la bifurcation vers la chapelle Saint Grat.

Monsieur le maire ajoute que les mêmes ralentisseurs seront installés à Sangot comme les années précédentes.

Ces positionnements sont, pour le moment à l'essai, et susceptibles d'évoluer (changement de position ou ajout de chicane) suivant les premiers constats d'utilisation.

Richard BROCHE est tout à fait d'accord avec cette mise en place pour la sécurisation du chef lieu. Il tient juste à préciser qu'il est important de ne pas trop prendre en compte les nombreux retours négatifs qu'une telle décision risque d'entraîner. Patrice MEREL l'entend bien et insiste sur le fait que la sécurité du chef lieu est importante et que la mise en place d'écluses est un moyen efficace et peu contraignant pour ralentir les véhicules. Ces écluses seront matérialisées par des rondins. Aucun marquage au sol ne sera réalisé dans l'immédiat.

Richard BROCHE ajoute de veiller à ce que les véhicules ne contournent pas ces ralentissements en passant par la route de la remise.

Patrice MEREL répond que les élus avaient pris en compte cette possibilité et qu'il est prévu de mettre en place un passage piéton surélevé en haut de la route de la remise pour rejoindre les futurs conteneurs semi-enterrés. Monsieur le maire précise que ce ralentisseur sera évasé côté montant et plus prononcé côté descendant.

### SÉCURISATION ARRÊT DE BUS

Monsieur le maire informe que la modification de l'arrêt de bus pour l'école primaire et maternelle a bien été mis en place dès la rentrée des vacances de Pâques. A ce jour, l'arrêt est matérialisé devant les garages du groupe scolaire, et le car, venant de Sangot, va faire un demi-tour au niveau du dépôt transdev pour déposer les enfants «sens montant».

Pour l'arrêt de bus des collégiens, il passe la parole à Gérard MONTILLET.

Ce dernier explique que le conseil général de la Savoie a donné son accord pour matérialiser l'arrêt de bus au niveau du bassin sur la place de la mairie sous réserve que ce dernier ne soit pas en eau.

Compte tenu de l'état de ce bassin (fuite) et de son inutilité en tant que tel, il est proposé de ne pas le réhabiliter mais de s'en servir d'abri bus. Il est envisagé de remplir le bassin de fleurs. Une partie du toit de ce bassin

pourrait être fermée sur deux côtés et il serait possible d'y ajouter un banc. Les enfants pourraient attendre le bus loin de la route en toute sécurité.

Monsieur le maire souhaite juste donner une précision sur l'avenir des bassins. La politique n'est pas de fermer les bassins les uns après les autres. En revanche, une réflexion va être lancée sur l'utilité de certains bassins qui ne sont plus fonctionnels.

### TRANSPORTS SCOLAIRES

Christiane CHARRIERE confirme que le conseil général de la Savoie ne souhaite plus prendre en charge les transports scolaires du midi pour les établissements pourvu d'une cantine. Cependant, la convention entre la commune et le conseil général est toujours en vigueur.

Les transports scolaires du temps de midi pour le groupe scolaire Albert Perrière et pour le collège d'Aime sont ainsi reconduits pour l'année scolaire 2014-2015

### ZONE UTN CHALET DES MOUTONS

Patrice MEREL rappelle qu'une zone de 4000 m<sup>2</sup> a été déclarée Unité Touristique Nouvelle (UTN) vers le chalet des moutons à Plagne Bellecôte (en raison de la discontinuité du projet par rapport au bâti existant). Cette zone UTN devient caduque au mois d'août 2014. Elle avait été mise en concurrence pour la réalisation d'un hôtel avec la contrainte d'une concession de travaux (retour du foncier et des bâtiments à la commune au bout de 50 ans).

Il propose de relancer les services de l'Etat pour obtenir une prolongation de cette autorisation et tenter d'obtenir la possibilité de vendre le foncier. René ALLAMAND indique que c'est le seul endroit de Plagne Bellecôte hors du périmètre des sources susceptible de recevoir une construction. Il est important de trouver des solutions pour redynamiser Plagne Bellecôte. Patrice MEREL ajoute que le souhait est de privilégier des constructions hôtelières afin de développer une clientèle différente pour la station.

Corine MICHELAS demande pour quelles raisons les services de l'Etat pourraient refuser cette demande.

Patrice MEREL explique que les zones hôtelières ont été transférées sur Belle Plagne à une certaine époque. A ce jour, il est difficile de récupérer ces droits. Lors de la demande de la zone UTN, les services de l'Etat avaient préconisé le retour du foncier et des installations à la commune au terme de la gestion. Il s'avère que cette solution n'intéresse pas les hôteliers.

### LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieurs à 100 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

### STRUCTURES EXTÉRIEURES

Richard BROCHE demande si une présentation des structures extérieures (projet, budget) pourra être faite par leurs directeurs et présidents respectifs devant le conseil municipal.

Monsieur le maire rappelle brièvement les différentes structures existantes (Communauté de communes, maison du tourisme...), le nom des directeurs et présidents ainsi que leurs fonctions. Il prend note de la demande de Richard BROCHE et planifiera la venue de ces différentes structures devant le conseil municipal.

### PERMANENCE SAMEDI MATIN

Michel ASTIER PERRET souhaiterait avoir plus d'information sur la décision de fermer la mairie le samedi matin et notamment le taux de fréquentation.

Monsieur le maire explique que les services du samedi matin étaient limités et que la fréquentation était donc très faible, de 2 à 4 personnes en moyenne.

Un agent travaillait 3h00, et ces heures étaient payées ou récupérées en heures supplémentaires.

Un test est donc fait d'ouvrir la mairie le vendredi soir de 17h à 18h30. Les agents ont pour consigne de récupérer cette heure et demie dans la journée du vendredi.

Corine MICHELAS s'interroge sur le choix du vendredi et non pas un autre soir.

Christiane CHARRIÈRE explique que ce jour a été arrêté par rapport aux distributions de contremarques pendant l'hiver.

Monsieur le maire ajoute que les élus vont rester attentifs aux retours des usagers et du personnel dans l'objectif de faire évoluer au mieux ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h00

Il indique que la prochaine réunion du conseil aura lieu le Vendredi 20 juin à 18h30

### RECTIFICATION ERREUR CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL :

#### 1. FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

Le conseil municipal fixe les indemnités de fonctions des membres du conseil municipal comme suit :

**Maire : 43 % de l'indice brut 1015**

**(1634,63 € bruts mensuels)**

**1er adjoint : 16,5% de l'indice brut 1015**

**(627,24 € bruts mensuels)**

2e adjoint : 16,5% de l'indice brut 1015

(627,24 € bruts mensuels)

3e adjoint : 16,5% de l'indice brut 1015

(627,24 € bruts mensuels)

4e adjoint : 16,5% de l'indice brut 1015

(627,24 € bruts mensuels)

5e adjoint : 16,5% de l'indice brut 1015

(627,24 € bruts mensuels)

(Présents : 18, Votants : 19, pour : 19)

### LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 14/04	Acquisition d'un véhicule 3.5T, roues jumelées, châssis cabine, équipé d'un bras articulé	GARAGE VASSEUR TARENTEAISE	43 228 €	51 873.60 €

### PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2014

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315013M1019	FUMIERE DES CHARPES	Les Charpes	Fumière des Charpes
07315013M1025	SCI RUISSEAU DE BONNE-GARDE	Les Ecrins La Plagne	extension locaux transport BERARD
07315014M1002	BUGNY FRANCINE	Les Rayches	Construction maison neuve
07315014M1006	MINGEON FRÉDÉRIC	Les Iles	surélévation stabulation pour stockage fourrage
07315014M1009	TOWERCAST	La Grande Rochette	Pylône TNT
07315014M1010	VAN BEMMEL ELISABETH	Les Charmettes	Construction maison neuve

## RENCONTRE AVEC LE SMITOM AU JARDIN COLLECTIF

Le SMITOM (Syndicat de traitement des ordures ménagères) avait organisé le 21 mai dernier un goûter au jardin collectif sur le thème du compostage. Aurélie, animatrice au SMITOM, a proposé un petit goûter savoyard aux utilisateurs du jardin collectif et a profité de cette rencontre pour leur expliquer les bonnes pratiques du compostage. Les enfants n'étaient pas oubliés puisqu'Aurélie leur a proposé des animations sur le thème du compostage.



## LA JOURNÉE DE NETTOYAGE



La journée de nettoyage, organisée par l'association Musical'itude en collaboration avec la commune de Macot La Plagne, a été une belle réussite. Une trentaine de personnes et des élus de Macot La Plagne se sont retrouvés samedi 31 mai pour nettoyer le domaine skiable. D'année en année, le nombre de déchets ramassés s'avère de moins en moins important. Ce qui a conforté les élus dans l'importance de faire perdurer cette journée et de continuer à sensibiliser la population à la protection de l'environnement. Cette dernière devrait être reconduite l'an prochain en altitude et éventuellement dans la vallée. L'association music'altitude avait organisé en parallèle des initiations longboard au plan d'eau (en collaboration avec le magasin Alterzone) et a clôturé la journée avec un concert à la salle polyvalente de Macot chef lieu.

## BORN TO BURN

Organisé par AOM le 7 et 8 juin 2014 sur l'aire de chaînage d'Aime et Macot. AOM a fêté ses 20 ans d'organisateur d'évènements : Pèle Méle, festival «Lez'Arts dans la rue», la fête des bucherons, le défilé de mode de Macot, le tournoi de foot et Born to Burn...



## PLAN D'EAU

Le plan d'eau des Versants d'Aime arborera, cette année encore, le drapeau bleu symbole de sa bonne qualité environnementale.



Pour la troisième année consécutive, le plan d'eau de la base de loisirs des Versants d'Aime s'est vu décerner le Pavillon Bleu lors de la cérémonie organisée mardi 27 mai 2014 à Vulcania. Ce label vient récompenser le plan d'eau et la commune de Macot-la-Plagne sur laquelle il se situe. En 2014, 150 communes françaises (389 plages) ont été labellisées Pavillon Bleu pour la qualité de leurs eaux de baignade... Si la conformité des eaux est surveillée par l'Agence Régionale de Santé, l'obtention du précieux pavillon demande de répondre à de nombreux autres critères qualitatifs fixés par la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe : collecte sélective des déchets aux abords du plan d'eau et sur l'ensemble du canton, préservation des espèces protégées comme le crapaud Bufo Bufo etc... Afin de conserver ce label symbole d'une qualité environnementale exemplaire, il est nécessaire de concilier plaisir des baigneurs et préservation de l'environnement. Un message largement transmis aux écoliers du territoire qui, dans le cadre du contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise », ont bénéficié d'animations pédagogiques sur les milieux aquatiques et ont pu découvrir la diversité de la faune du plan d'eau en compagnie d'animateurs de la FRAPNA et de la Fédération de pêche.

**Infos pratiques : baignade surveillée par des maîtres nageurs en juillet et août de 12h à 18h à proximité de la plage de sable. Les pelouses environnantes sont aménagées pour diverses activités : aire de jeux pour enfants, terrains de sport (volley, basket, pétanque), barbecues, tables de pique.**

source : communauté de communes des versants d'Aime - 04.79.55.40.27

## LICENCE 4<sup>E</sup> CATÉGORIE

La commune met en location une licence débit de boisson de 4<sup>e</sup> catégorie au prix de 300 euros HT par mois.

Renseignements : 04.79.09.71.52

## Gobelets réutilisables

Vous organisez un évènement ?

Vous êtes un particulier, une entreprise, une collectivité ou une association (*Pour les associations du Canton d'Aime, veuillez vous adresser à l'Espace Associatif Cantonal (04 79 55 57 14 ou [www.eac-aime.com](http://www.eac-aime.com)), le SMI-TOM de Tarentaise vous prête gratuitement jusqu'à 1000 gobelets réutilisables*

Pour plus d'informations sur les conditions de prêt et de lavage : 04 79 09 80 56 - [animateur@smitomtarentaise.com](mailto:animateur@smitomtarentaise.com).

## Le grand déballage est de retour... le 7 septembre 2014...(report au 14 septembre en cas de pluie)

Tous les habitants du village pourront, en toute légalité, vendre tout ce qu'ils souhaitent devant leur porte (meubles, bibelots, véhicules, machines, jouets, vélos, skis...) contre une participation de 5 EUROS.

Un plan indiquant les maisons participantes sera distribué.

Ceux trop excentrés ou habitant à la Plagne peuvent se réunir sur une place précise (vers le lotissement par exemple - en faire la demande au moment de l'inscription).

Au programme : buvettes, gâteaux, jeux, maquillage, bourse aux livres ...

Inscrivez vous dès maintenant (avant le 1er septembre), ou dans la boîte aux lettres de l'APE (sous le groupe scolaire).

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Inscription en mairie jusqu'au 15 juillet 2014, soit par téléphone : 04.79.09.71.52, soit par email [com@macotlaplagne.com](mailto:com@macotlaplagne.com).

## Du 20 au 22 juin 2014 Les 1000 ans de la basilique Saint Martin d'Aime

Exposition/spectacles/concerts

Renseignements : 04.79.55.67.00

Programmes : [www.aime-savoie.com](http://www.aime-savoie.com) et [www.mairie-macotlaplagne.com](http://www.mairie-macotlaplagne.com)

## 10 juillet 2014 La remue

Dou du Praz - Plagne Soleil

Maison du tourisme La Plagne :  
04.79.09.02.01

## 13 juillet 2014 Montée cycliste Julien Lizeroux

Report le 20 juillet si mauvais temps.

Maison du tourisme La Plagne :  
04.79.09.02.01

## 19 juillet 2014 Fête du plan d'eau de Macot

21h00/22h30 Spectacle « STARS 80 » les plus grands succès des années 80. Spectacle pyrotechnique

Maison du tourisme Vallée : 04.79.55.67.00

## 22 juillet 2014 à 21h00

Fêtes musicales de Savoie - Eglise Saint

Nicolas Macot La Plagne - chef lieu

Les 8 Saisons de Vivaldi et Piazzolla

par l'Ensemble Instrumental du Festival des Arcs

## 25 au 27 juillet 2014 6000 D 25<sup>e</sup> édition

Maison du tourisme La Plagne :  
04.79.09.02.01

[www.6000d.com](http://www.6000d.com)

## Compte rendu du conseil municipal - le recevoir par email c'est simple !

Au vu des contraintes d'envoi du compte rendu du conseil municipal par la poste et dans le cadre d'une politique d'économie et d'environnement, le nouveau conseil municipal a décidé de supprimer l'envoi postal de ce dernier dès le prochain numéro.

En revanche, les comptes rendus seront disponibles dans différents points de distribution de Macot : MAIRIE, PROXY et Boulangerie MONTMAYEUR et de La Plagne : SALLE OMNISPORTS Pierre LEROUX.

De même, nous vous rappelons **qu'il vous est possible de le recevoir par email**. Pour cela, il vous suffit d'en faire **la demande à l'adresse suivante : [com@macotlaplagne.com](mailto:com@macotlaplagne.com)**.

Les comptes rendus sont également mis en ligne régulièrement **sur le site internet de la commune : [www.mairie-macotlaplagne.fr](http://www.mairie-macotlaplagne.fr)**